



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

La Poste

Question écrite n° 7963

Texte de la question

M. Pierre Albertini s'inquiète auprès de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie des conséquences pour les sociétés et les agents d'assurance du projet actuellement à l'étude visant à autoriser La Poste à commercialiser des produits comme l'assurance de dommages. Cette mise en concurrence apparaît, en effet, déséquilibrée dans la mesure où La Poste qui assure déjà un rôle quotidien en matière bancaire dispose de bureaux répartis sur l'ensemble du territoire et possède des moyens d'attraction sans commune mesure avec les sociétés et les agents d'assurance. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser les conditions dans lesquelles La Poste serait autorisée à commercialiser ces produits et, dans cette hypothèse, les mesures qui seront prises pour éviter que les 50 000 professionnels, agents généraux d'assurance, ne subissent pas une perte d'activité, génératrice de chômage.

Texte de la réponse

L'auteur de la question s'interroge sur la position du Gouvernement à l'égard de l'accord projeté entre les AGF et La Poste, accord qui permettrait à cette dernière d'étendre son activité en matière d'assurances à la distribution de produits d'assurances dommages. Un tel projet fera l'objet de la part du Gouvernement d'un examen extrêmement attentif, notamment dans le cadre des discussions en cours sur le contrat de plan de La Poste. Il sera notamment tenu compte de la comptabilité du projet avec les règles du droit de la concurrence, de considérations de nature prudentielle, du souci d'équilibre du marché de l'assurance dommages, de la situation propre de La Poste et de la place des services financiers dans son activité globale et dans son équilibre.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Albertini](#)

Circonscription : Seine-Maritime (2^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7963

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 décembre 1997, page 4579

Réponse publiée le : 5 janvier 1998, page 69